

PLAN DE PROTECTION CONTRE LA COVID-19 AU TRAVAIL PROTOCOLES ET LIGNES DIRECTRICES

MESURES PRISES

Moyens déployés pour que les employés sachent comment éviter de s'exposer à la COVID-19.

- Placardage d'avis concernant l'hygiène personnelle : se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes avant l'arrivée au travail, plusieurs fois pendant la journée et avant le départ pour la maison
- Mise en place d'affiches pour promouvoir la distanciation physique à plusieurs endroits en rappelant de se tenir à 2 m d'autrui en tout temps
- Présence de chariots de produits nettoyants et de désinfectant à plusieurs points des aires de travail
- Mise en place de distributeurs de désinfectant pour les mains aux entrées, dans plusieurs secteurs du centre de charge et dans les toilettes
- Placardage d'avis sur le respect des règles d'hygiène : tousser et éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir, qu'il faut alors jeter sur-le-champ
- Instauration du télétravail pour les postes qui s'y prêtent
- Augmentation de la fréquence du nettoyage dans les aires communes et nettoyage en profondeur une fois par semaine
- Obligation de nettoyer l'équipement du centre de charge avant et après son utilisation
- Obligation de nettoyer les effets personnels (stylos, radios, téléphones, ordinateurs, tablettes) avant et après leur utilisation pour pouvoir les prêter
- Distribution de masques et instauration du port obligatoire de masques commerciaux réutilisables ou jetables
- Prise de la température et dépistage quotidien de la COVID-19 avant le début de la journée de travail
- Directives et consignes à suivre en cas de symptômes
- Distribution de lignes directrices sur le retour au travail après une infection à la COVID-19

Siège social et unité de fabrication

- Le nombre d'employés dans le vestiaire principal est limité à cinq à la fois.
- Évitez tout attroupement devant les horodateurs (lors du pointage à l'arrivée et au départ). Faites la file et gardez une distance appropriée.
- Le nombre d'employés dans l'ascenseur est limité à deux à la fois.

- Toutefois, si un employé monte dans l'ascenseur avec un chariot, la limite est fixée à une seule personne.
- Utilisez seulement votre bureau, votre chaise et votre ordinateur. Désinfectez les surfaces à la fin de la journée.
- À l'unité de fabrication, désinfectez votre poste de travail après une tâche et à la fin de la journée.
- Un nouvel horaire de travail sera établi à l'unité de fabrication pour favoriser la distanciation physique et limiter les risques de contagion.
- Selon le nombre d'employés de bureau, les cubicules pourraient être réattribués afin de maintenir une distance de deux mètres.
- Désinfectez l'équipement d'usage courant (comme les photocopieurs, les fontaines et les micro-ondes) avant et après l'emploi.
- Désinfectez les classeurs et les armoires à fournitures avant de les ouvrir et après les avoir refermés.
- Le nombre maximal d'employés pouvant se trouver dans une salle de réunion sera indiqué. Il faut respecter cette limite.
 - Les grands groupes doivent privilégier les conférences téléphoniques ou vidéo.
- Dans les corridors et les cages d'escalier, circulez à droite comme si vous conduisiez. Ne courez pas dans les corridors, surtout pas avec des ciseaux.

Salles des employés et cafétéria

- Aucun service alimentaire ne sera offert jusqu'à nouvel ordre. Les places seront espacées pour favoriser la distanciation physique ou séparées par des panneaux de plexiglas.
- Les pauses seront décalées pour limiter le nombre de personnes dans les aires communes (pas plus de 20 employés en même temps à la cafétéria).
- Les employés qui ont un bureau devraient manger à leur bureau ou dans les coins repas secondaires.
- Les espaces de bureau seront divisés en zones. Évitez de vous rendre dans d'autres zones ou de les traverser.
- Ne vous asseyez pas face à quelqu'un aux tables des aires communes.
- Pour maintenir une circulation à sens unique, déplacez-vous conformément aux repères au sol.
- Du ruban adhésif servira à marquer une distance de deux mètres pour favoriser la distanciation physique :
 - Aux tables
 - Devant les machines distributrices
 - Devant les micro-ondes
 - Au coin-café



- Par temps chaud et lorsque la température le permet, les employés sont invités à manger à l'extérieur, tout en continuant de respecter la distance physique requise aux tables à pique-nique.

Toilettes

- Dans les toilettes de deux cabines, la limite est fixée à une seule personne à la fois. Cognez d'abord, puis attendez votre tour.
- Des avis seront affichés pour vous rappeler de vous laver les mains avant et après.
- Désinfectez les lavabos et les comptoirs. Ouvrez la porte avec une serviette en papier.

Magasins (en plus des consignes ci-dessus)

- Effectuez les livraisons au véhicule comme le stipulent les directives du gouvernement provincial.
- Les clients doivent circuler en sens unique.
- Mettez en place des panneaux en plexiglas aux comptoirs d'information et aux caisses.
- Désinfectez les claviers NIP et l'équipement d'usage courant avant et après son utilisation.

Ressources

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation.html>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://covid-19.ontario.ca/fr>

<https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html>

<https://www.saskatchewan.ca/covid19-measures>.

<https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx>

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support>